

Premières propositions de la Direction

Au 1^{er} avril 2025,



	Non cadre	Cadre Gpe 1 & 2
Augmentation générale	0,50%	
Augmentation individuelle	1,50%	2,00%
Dont		
Enveloppe ancienneté	0,45%	
Enveloppe promotion	0,20%	0,20%
Enveloppe AIP & autres mesures	0,85%	1,80%
PUA		50 €

Impacts pour les salariés au coefficient (non cadres & CTE)

Salaire brut (hors ancienneté)	AG 0,5%	AIP moyenne 0,85% (après AG)	Augmentation mensuelle	PUA	Augmentation annuelle
1 900 €	9,50 €	16,23 €	25,73 €	50 €	384,50 €
2 300 €	11,50 €	19,65 €	31,15 €	50 €	454,92 €
2 500 €	12,50 €	21,36 €	33,86 €	50 €	490,13 €
2 600 €	13,00 €	22,21 €	35,21 €	50 €	507,74 €
2 800 €	14,00 €	23,92 €	37,92 €	50 €	542,95 €



Premières propositions FO

Même si nous constatons un fléchissement de l'inflation, nous rappelons que les augmentations salariales doivent améliorer le niveau de vie des salariés.

FO continue à défendre les augmentations collectives. Nous rappelons que les enveloppes « ancienneté et promotion » ne sont pas négociées puisqu'elles sont conventionnelles.

Donc, nous ne regardons que la taille de l'enveloppe AIP (augmentation individuelle de performance) hors « autres mesures ».

- ⊗ **Augmentations Générales : 2,2 %**
- ⊗ **Valeur plancher de 60 €**
- ⊗ **Enveloppe des AI 1,8%**
- ⊗ **PUA + 200 € = 1700€ puis intégration de 400€ de la PUA dans le salaire**
- ⊗ **Déplafonnement des IKV à 140 kilomètres** A/R à l'instar de l'accord « mesures projet Orly »
- ⊗ **0,5% d'AIP garanti sur les objectifs partiellement atteints**
- ⊗ **Revalorisation des primes de vie chère en Corse et dans les DOM**
- ⊗ **Retrait du blocage du paiement des heures de CHS**

AG 2,2%							
AI 1,8%		Ancienneté - 0,45% Promotions - 0,20% Autres mesures - 0,15%			AIP 1%		
Salaire brut (hors ancienneté)	AG 2,2%	Valeur plancher	Augmentation en %	AIP 1%	Augmentation mensuelle	PUA	Augmentation annuelle
1 900 €	41,80 €	60,00 €	3,16%	19,60 €	79,60 €	200 €	1 234,80 €
2 300 €	50,60 €	60,00 €	2,61%	23,60 €	83,60 €	200 €	1 286,80 €
2 500 €	55,00 €	60,00 €	2,40%	25,60 €	85,60 €	200 €	1 312,80 €
2 600 €	57,20 €	60,00 €	2,31%	26,60 €	86,60 €	200 €	1 325,80 €
2 800 €	61,60 €		2,20%	28,00 €	89,60 €	200 €	1 364,80 €



Prochaines réunions prévues les 3 et 4 février, affaire à suivre !



Christophe Malloggi
Secrétaire général



Et n'oubliez pas que tout salarié qui a travaillé 120 jours est éligible à l'AIP !



01.41.56.04.52



bureaucentral@sgfoaf.fr



www.foairfrance.fr